

Session du 12 décembre 2016

Intervention de Brigitte Guglielmi – développement durable

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Je souhaite intervenir sur la mobilité. Si les transports en commun ne seront plus de la compétence du Conseil Départemental, il faut encourager les transports doux et écologiques mais surtout en toute sécurité et donc développer les sites propres.

Nous ne pouvons pas nous borner (ou nous donner bonne conscience) à dessiner des vélos sur la chaussée sans prévoir des aménagements spécifiques.

La législation a évolué dans le bon sens en prenant en compte les personnes à mobilité réduite, les piétons avec des largeurs minimum de trottoirs par exemple. Cependant, pour les deux roues beaucoup de choses restent à faire.

Pourtant, développer la pratique du vélo pour les trajets loisirs, école, travail (et nous allons le voir d'ailleurs un peu plus tard avec le plan Melbourne), serait très bénéfique pour l'environnement et pour le tourisme. D'ailleurs, nous avons pu observer une hausse importante du « vélo tourisme » sur votre territoire.

La France est très en retard par rapport à d'autres pays, mais notre département a des atouts importants avec deux axes structurants, la Francette et la Loire à Vélo sur lesquels nous pouvons nous appuyer et un territoire relativement plat.

Pour cela, le vélo devrait systématiquement être pris en compte dans les aménagements, aussi bien dans les zones rurales que dans les agglomérations où la pratique du vélo est très dangereuse.

Et n'oublions pas que cette pratique est aussi bonne pour la santé.